



Initiative du parc urbain
national de la Rouge
parksCanada.gc.ca/rouge



Parc urbain national de la Rouge

CONCEPT

Juin 2012



Parcs
Canada

Parks
Canada

Canada

PAGE COUVERTURE :

Gens en kayak sur la rivière Rouge : ©Parks Canada.
Un homme et une femme en pause de randonnée dans la forêt : ©Parks Canada.
Fillette assise dans un champ de fraises : iStockphoto.
Marqueur de sentier sur un tronc d'arbre : iStockphoto.
Deux scientifiques qui font des analyses sur le maïs dans un champ : iStockphoto.
Chenille sur une feuille d'arbre : ©Rouge Park.
Résidence dans le parc : ©Rouge Park.
Vue d'une forêt avec la ville de Toronto au loin : ©Rouge Park.
Bénévoles qui plantent des arbres : ©Rouge Park.
Famille de nouveaux Canadiens dans une tente : ©Parks Canada.
Enfant assis sur un tronc qui regarde dans des jumelles : ©Parks Canada.
Groupe de personnes se tenant par la main : iStockphoto.
Des mains qui applaudissent : iStockphoto.
Roches par terre dans la forêt : ©Parks Canada.
Groupe de personnes en pique-nique : iStockphoto.

PAGE DE COUVERTURE ARRIÈRE :

Mère de famille en randonnée dans le parc avec ses deux jeunes enfants : ©Parks Canada.
Plage dans le parc : ©Parks Canada.
Sentier balisé avec un grand arbre : ©Parks Canada.
Artéfact : ©Parks Canada.
Plantes : ©Rouge Park.
Chevreuil : ©Bob Prouse.
Tracteur faisant la récolte dans un champ : ©Parks Canada.
Grenouille sur une large feuille dans un marais : ©Rouge Park.
Deux personnes en canot sur la rivière Rouge : ©Parks Canada.
Jeune femme qui fait de l'observation d'oiseaux : ©Rouge Park.
Deux jeunes femmes qui se promènent sur le bord de la rivière Rouge : ©Parks Canada.





Table de Matières

Introduction	5
En quoi consiste le concept du parc?	5
Comment ce concept a-t-il été élaboré?	5
Création d'un « parc pour tous »	6
Vision.....	6
Création d'un « parc pour tous »	6
Processus de participation	16
Mesures transitoires	16
Directive de gestion intérimaire	17
Prochaines étapes.....	17
Annexe 1.....	19
Zone examinée par Parcs Canada	19



Introduction

Le parc de la Rouge, l'un des plus grands parcs urbains en Amérique du Nord, doit son existence à la clairvoyance, au dévouement et à l'engagement de nombreux visionnaires et intendants locaux pendant plus d'une trentaine d'années. La reconnaissance de ce passé et de ce riche héritage servira de motivation pour célébrer et protéger cet endroit spécial, appelé à devenir le premier parc urbain national du Canada.

En 2010, au terme d'un examen de la gouvernance, de l'organisation et de la structure financière du parc, on a conclu à la nécessité d'inventer un nouveau modèle pour renforcer le leadership du parc et accroître la responsabilisation de ses dirigeants. Un sondage d'opinion a révélé que 88 % des répondants souhaitaient que Parcs Canada prenne en charge l'établissement du parc de la Rouge.

La possibilité que le parc de la Rouge devienne le premier parc urbain national du Canada, un nouveau concept au Canada, correspond parfaitement à la priorité actuelle de Parcs Canada, soit celle d'établir des liens significatifs avec la population urbaine de plus en plus diversifiée du Canada. En misant sur la participation actuelle de la collectivité locale et sur le leadership mondialement reconnu de Parcs Canada en matière de conservation et d'expérience du visiteur, nous profitons d'une occasion unique de créer un parc urbain national qui sera facilement accessible à 20 % de la population canadienne.

EN QUOI CONSISTE LE CONCEPT DU PARC?

Le concept du parc expose une vision pour le parc urbain national de la Rouge et donne un aperçu très général de la façon dont il sera établi, protégé et géré. Il contient une description de la zone à l'étude, des dispositions de gouvernance du parc, des stratégies adoptées en matière de prévention, de sécurité des visiteurs et d'application des lois, ainsi que de l'accessibilité du parc urbain national de la Rouge. On y trouve aussi un rappel du processus d'engagement qui a influencé le

développement du concept ainsi qu'une explication des mesures de transition et de l'orientation de la gestion par intérim qui seront élaborées au cours du processus d'établissement du parc. L'opinion du public sur le parc sera prise en compte lors de la formulation des recommandations concernant le processus législatif, les politiques et le plan stratégique pour le parc urbain national de la Rouge.

COMMENT CE CONCEPT A-T-IL ÉTÉ ÉLABORÉ?

Dans le *discours du Trône* de juin 2011, le gouvernement du Canada a annoncé son intention d'œuvrer à la création d'un parc urbain national dans la vallée de la Rouge. En juillet 2011, Parcs Canada a engagé un dialogue avec des partenaires et intervenants dans le but d'en arriver à une compréhension commune d'un processus de collaboration pour créer le parc urbain national de la Rouge. Dans son Budget 2012, le gouvernement s'est engagé à préserver la beauté naturelle du Canada et à établir le premier parc urbain national dans la vallée de la Rouge, en Ontario. Le concept proposé pour ce parc est le résultat de discussions continues entre le gouvernement fédéral, la province, les municipalités, les partenaires autochtones et intervenants communautaires. Le document produit par Parcs Canada est ponctué d'observations formulées par les intervenants et partenaires à l'occasion de différentes rencontres dont un atelier sur l'établissement de la vision, des réunions avec des représentants de Premières Nations et un forum jeunesse. Le concept proposé pour le parc urbain national de la Rouge tiendra compte des propos ainsi recueillis, tout en tentant de satisfaire aux exigences particulières du milieu urbain et en demeurant suffisamment flexible pour s'adapter à diverses utilisations des terres et des zones urbaines adjacentes. Il correspond aussi au mandat de Parcs Canada sur les plans de la protection, de l'éducation et de l'expérience du visiteur.

Principes directeurs pour le parc urbain national de la Rouge, élaborés par des intervenants dans le cadre de l'atelier sur l'établissement de la vision :

- « Promouvoir une culture du bénévolat, de l'engagement, du respect et du partenariat dans la communauté, surtout chez les jeunes. »
- « Encourager les gens à profiter du parc. »
- « Exercer un leadership environnemental dans les activités d'exploitation du parc. »
- « Établir des collaborations favorisant l'accès au parc par plusieurs moyens de transport. »
- « Assurer une gouvernance inclusive et progressive sous la direction de Parcs Canada. »
- « Respecter, intégrer et soutenir l'agriculture durable et d'autres utilisations compatibles des terres. »
- « Valoriser la diversité, l'héritage local et l'intégration culturelle... passée, actuelle et future. »
- « Maintenir et améliorer la santé écologique et l'intégrité scientifique. »
- « Encourager les gens (notamment les jeunes) à mieux connaître la nature et à s'en rapprocher. »

Mandat de Parcs Canada

Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et demain.



Création d'un « parc pour tous »

Propos recueillis

« Promouvoir une culture de bénévolat, de participation, de respect et de partenariat, tant dans l'ensemble de la collectivité que chez les jeunes » – *principe directeur élaboré par des intervenants dans le cadre de l'atelier sur l'établissement de la vision.*

« La collaboration et les partenariats doivent sous-tendre les processus. »

« Durabilité, souplesse et flexibilité afin d'être en mesure de répondre aux besoins des générations à venir. »

« Vous faites comme nous – nous sommes aussi des intendants, des guides, des partenaires et des conteurs. »

Propos recueillis

« Leadership en matière d'environnement dans les activités d'exploitation du parc » – *principe directeur*

VISION

PARC URBAIN NATIONAL DE LA ROUGE Un parc pour tous

Le parc urbain national de la Rouge met en valeur et protège, pour les générations actuelles et futures, un paysage diversifié de la plus grande région métropolitaine du Canada. Reliant le lac Ontario à la moraine d'Oak Ridges, le parc offre aux visiteurs la possibilité de vivre des expériences variées et passionnantes, incite le public à admirer sa beauté naturelle et à découvrir la richesse de son histoire, met en valeur une communauté agricole dynamique et encourage la population à découvrir les trésors du patrimoine canadien.

CRÉATION D'UN « PARC POUR TOUS »

Cette section décrit comment Parcs Canada travaillera en collaboration avec des partenaires, des intervenants et des collectivités locales pour créer et gérer le parc urbain national de la Rouge, offrir aux visiteurs des programmes intéressants et des expériences passionnantes, assurer la conservation des espèces et la diversité de leurs habitats, ainsi que célébrer la valeur culturelle de l'endroit et soutenir son patrimoine agricole. Il y est également question de prévention et d'application des lois ainsi que des dispositions de gouvernance du parc. On y présente la zone à l'étude, qui fait présentement l'objet d'un examen en vue de son inclusion dans le parc urbain national de la Rouge, ainsi qu'une analyse des accès actuels et futurs au parc.

TRAVAILLER ENSEMBLE À LA CRÉATION ET À LA GESTION D'UN PARC POUR TOUS

Le parc de la Rouge est né d'une action communautaire directe de longue date, nourrie encore aujourd'hui par de nombreux visionnaires, intendants et conteurs. Comme il s'agit d'un « parc pour tous », l'établissement de relations significatives avec les intervenants et les partenaires constituera un volet essentiel de la transformation du parc de la Rouge en parc urbain national. Parcs Canada souhaite que nous puissions tous ensemble s'appuyer sur des valeurs communes et favoriser une culture de bénévolat, de participation, de respect et de partenariat, tant dans la collectivité en général que chez les jeunes.

Grâce à l'emplacement du parc à l'intérieur de la région du Grand Toronto et à la proximité d'un vaste réseau d'organisations sans but lucratif, publiques, privées et communautaires, il est possible d'établir de nouveaux partenariats et projets de diffusion externe ou de bonifier ceux qui existent déjà. Il est également possible d'exploiter l'expertise et les ressources existantes pour atteindre des groupes qui ne seraient pas mobilisés autrement. En plus de chercher des possibilités de partenariat, Parcs Canada entend inciter les particuliers et les organisations à proposer et exécuter des programmes originaux pour le bénéfice des visiteurs.

Parcs Canada souhaite prêcher par l'exemple et promouvoir une meilleure compréhension de l'importance de l'intendance environnementale et culturelle, en créant des liens avec les résidents de la région du Grand Toronto et avec tous les Canadiens, là où ils vivent, travaillent et se divertissent, en les informant des activités d'intendance dans le parc urbain national de la Rouge et en encourageant la participation des visiteurs, des partenaires et des intervenants.

APPROCHE DE GESTION PAR SECTEUR

Le concept du parc urbain national de la Rouge, qui se veut un « parc pour tous », doit permettre d'offrir aux visiteurs des occasions multiples et variées d'explorer le parc, d'en profiter et d'y vivre des expériences enrichissantes. Il doit être suffisamment flexible pour que différentes utilisations des terres y soient possibles et il doit respecter le contexte urbain. Dans un tel contexte, une approche de gestion par secteur sera privilégiée et le parc sera divisé en trois secteurs distincts ayant chacun des impératifs de gestion différents :

1. **Les secteurs de parc** – gestion orientée vers la protection et la mise en valeur du riche patrimoine naturel et culturel du parc. Ces secteurs seront constitués de composantes basées sur la nature, sur la culture et sur l'expérience du visiteur.
2. **Les secteurs agricoles** – gestion orientée vers l'agriculture durable et mise en valeur du patrimoine agricole du parc. Ces secteurs seront constitués de zones de production agricole, de zones tampon naturelles et d'attraits axés sur l'expérience du visiteur.
3. **Les infrastructures et les biens immobiliers** – secteur comprenant des corridors de transport et de transmission, des propriétés commerciales et résidentielles ainsi que d'autres infrastructures.

L'approche de gestion par secteur guidera la prise de décisions dans ces trois secteurs. La gestion de tous les secteurs sera guidée par le mandat de Parcs Canada, axé sur la protection, l'éducation et l'expérience du visiteur, de telle sorte que les différents buts et objectifs du parc seront complémentaires plutôt que conflictuels.

Cependant, l'approche de gestion par secteur permettra le recours à des pratiques de gestion plus ciblées pour atteindre des objectifs précis dans chacun des trois secteurs, par exemple le contrôle des intrusions sur les terres agricoles louées.

Certaines activités comme la chasse, le braconnage ou le trafic de ressources naturelles, la récolte du bois, les activités minières, l'immersion de déchets, le déplacement ou l'enlèvement de ressources culturelles ou archéologiques, la pollution, seront interdites à l'intérieur des limites du parc afin que les générations actuelles et futures puissent profiter du parc urbain national de la Rouge. Toutefois, en de rares circonstances, il faudra peut-être autoriser certaines de ces activités dans l'un ou l'autre des secteurs afin de soutenir l'atteinte des objectifs du parc. La récolte sélective du bois pour faciliter les activités agricoles ou le dégagement des corridors de transport d'électricité en sont des exemples.

RAPPROCHER LES VISITEURS DE LA NATURE ET LEUR FAIRE DÉCOUVRIR L'HISTOIRE DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

Le parc urbain national de la Rouge sera un « parc pour tous » – un lieu de rassemblement, d'agrément et de découverte du riche patrimoine naturel et culturel de la vallée de la Rouge. Sans devoir payer de droits d'entrée, tous les visiteurs pourront y vivre des expériences enrichissantes, et les activités de promotion du parc seront conformes aux normes de qualité de Parcs Canada et de ses partenaires. En tant que partie d'un réseau national, le parc urbain national de la Rouge offrira une vitrine à l'ensemble des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et aux aires marines nationales de conservation, que les visiteurs seront invités à découvrir. Parcs Canada poursuivra les objectifs suivants :

Propos recueillis

Encourager les gens à profiter de ce parc

« Encourager les gens à profiter de ce parc »
– *principe directeur*

« Que le parc soit accessible à tous les Canadiens. »

« Diversité des expériences. »

« Un parc pour tous. »

« Élément de fierté nationale – Célébrer le patrimoine naturel et culturel. »



Propos recueillis

Encourager les gens

- « Encourager les gens (surtout les jeunes) à mieux connaître la nature et à s'en rapprocher »
– *principe directeur*
- « Montrer comment les secteurs urbains peuvent coexister avec la nature. »
- « Accessibilité/connexion avec la nature. »
- « Programmation qui tient compte des espaces et des besoins propres au parc. »
- « Accès au parc pour des cérémonies. »
- « Faire une place aux conteurs et au savoir traditionnel autochtone. »
- « Occasion de raconter l'histoire des Premières Nations. »

▲ Encourager les gens à profiter du parc

Les différents environnements du parc urbain national de la Rouge – marais d'eau douce côtiers, rivières, forêts, terres humides, terrains vallonnés, terres agricoles – tout comme l'histoire de leurs multiples utilisations passées et présentes (utilisation à des fins récréatives, agricoles et résidentielles, et corridor de transport pour les peuples autochtones et pour la traite des fourrures) ouvrent tout un éventail de possibilités aux visiteurs et aux résidents qui souhaitent en faire l'expérience. Situé à proximité de millions de personnes dans la région du Grand Toronto, le parc pourrait être un endroit sans pareil où tenir des événements culturels et spéciaux tout au long de l'année.

L'actuelle expérience du visiteur sera maintenue ou améliorée, l'ajout d'expériences compatibles sera considéré et la possibilité de collaboration d'une tierce partie sera explorée afin d'offrir, le cas échéant, des occasions de vivre des expériences uniques. En voici un exemple : possibilité de promouvoir des activités en lien avec l'agriculture et l'alimentation en créant de nouvelles aires de pique-nique, des jardins communautaires ou un marché communautaire.

Parcs Canada élaborera un cadre de travail pour gérer les nombreux usages récréatifs du parc, en tenant compte des besoins et des attentes des visiteurs ainsi que de l'objectif de conservation à long terme des ressources du parc. Les principes suivants seront utilisés de façon intégrée pour déterminer s'il y a lieu ou non d'offrir une activité ou un événement : respecter le cachet particulier du lieu; respecter les objectifs de protection des ressources naturelles et culturelles, y compris l'agriculture; offrir des occasions de vivre des expériences mémorables; promouvoir la compréhension et l'appréciation du public; mettre en valeur et impliquer les collectivités locales et les Premières Nations, notamment en établissant des liens historiques et contemporains avec les Premières Nations.

Parcs Canada explorera la possibilité d'aménager différentes installations pour le camping et d'améliorer le réseau existant de sentiers afin d'accroître la mobilité des visiteurs à l'intérieur du parc et d'établir de meilleures liaisons et correspondances avec les réseaux de sentiers et de transport en commun des collectivités avoisinantes. Les points de départ des sentiers seront réorientés et/ou réhabilités de façon à servir d'aires de fréquentation diurnes, ce qui engendrera des économies. De plus, Parcs Canada évaluera les droits qui pourraient être exigés pour des services à valeur ajoutée comme le camping et les programmes spéciaux.

▲ Faire découvrir la nature et l'histoire aux visiteurs en leur offrant des programmes novateurs

Le parc offre une variété de thèmes d'interprétation sur les volets naturel et culturel qui permettent d'établir des relations aussi diversifiées que le profil des personnes qui jouissent du parc.

Quatre pôles de découverte contribueront à donner aux visiteurs le « sentiment d'être arrivés » et les aideront à organiser leur visite autour de thèmes et d'expériences variés. Le personnel d'accueil de ces pôles les aidera à planifier leurs visites et leur fournira l'information nécessaire pour que leur séjour dans le parc soit agréable et sécuritaire. Les pôles de découverte seront également des emplacements stratégiques pour la signalisation, les messages et l'interprétation, et faciliteront l'accès au réseau de sentiers du parc. Situés à proximité des services de transport en commun, ces quatre pôles serviront à établir des interconnexions à l'intérieur du parc et avec les collectivités environnantes. Chaque pôle proposera des programmes propres au site, auxquels pourraient s'ajouter des programmes spéciaux mettant en vedette les meilleures activités que Parcs Canada et ses partenaires sont en mesure d'offrir aux visiteurs. Pour concevoir ces espaces, Parcs Canada utilisera des méthodes d'architecture environnementale de pointe et fera participer les collectivités avoisinantes à sa démarche.



Situé dans une aire très fréquentée, le pôle principal sera une installation multifonctionnelle offrant une expérience multimédia. Les activités éducatives et novatrices qui y seront offertes seront de nature à favoriser l'apprentissage, la découverte et le divertissement. C'est également au pôle principal du parc que seront organisés des concerts et événements extérieurs. Ce pôle sera également utilisé pour faire découvrir aux visiteurs d'autres trésors naturel et culturel du réseau de Parcs Canada.

Au deuxième pôle de découverte, sur les rives du lac Ontario, les visiteurs pourront se renseigner au sujet de la plage du parc ainsi que sur les caractéristiques des terres humides. Ce centre sera situé à proximité d'une de transport en commun et relié au parc par un réseau de sentiers.

Le troisième pôle de découverte, tout près du lieu historique national de la Colline-Bead, servira de point d'accueil pour partir à la découverte de la riche histoire des Autochtones de la vallée. En collaboration avec les Premières Nations, Parcs Canada y explorera les thèmes associés et élaborera des programmes connexes. Les visiteurs, plus particulièrement les jeunes, pourront s'y renseigner, de manière interactive et pertinente, sur l'histoire et la culture des Premières Nations ainsi que sur des questions d'actualité les concernant. Ce pôle sera voisin du terrain de camping et donnera accès au réseau de sentiers.

Un dernier pôle de découverte, situé au nord du parc, dans la zone principalement agricole, sera consacré à l'alimentation et à l'agriculture. En plus des aires de pique-nique, des expériences nouvelles et passionnantes pourraient y être proposées, telles que des jardins communautaires, des programmes de culture et de cueillette.

▲ Favoriser l'intendance

Les gens qui adopteront le parc urbain national de la Rouge et lui feront une place dans leur vie auront de nombreuses possibilités de participation et de bénévolat. À l'heure actuelle, le parc de la Rouge attire chaque année plus de 7 500 bénévoles qui participent à différentes activités. La participation active et le bénévolat créent un sentiment d'appartenance à la collectivité. Parcs Canada continuera de travailler avec des bénévoles et de leur proposer de nouvelles façons de contribuer au succès du parc urbain national.

Le parc urbain national de la Rouge peut devenir une salle de classe en plein air pour des milliers de jeunes et demeurera un point d'entrée pour ceux qui



souhaitent renouer avec la nature et leur histoire. En donnant aux jeunes l'occasion de profiter du parc et de s'engager « à leur manière », le parc contribuera à l'émergence de la prochaine génération d'intendants. Offrir aux jeunes de la région du Grand Toronto des possibilités de participer aux activités du parc sera une priorité, que ce soit pendant leurs temps libres, par l'entremise de leur école ou d'associations communautaires, dans le cadre d'un emploi d'été ou à titre de membres d'un conseil de jeunes leaders. Grâce à leur participation, les jeunes acquerront des connaissances complémentaires à leurs études, appuieront des projets de science citoyenne, profiteront d'activités récréatives qu'ils auront eux-mêmes orientées, dirigeront des projets novateurs en lien avec les technologies les plus récentes, animeront des espaces publics du parc en y proposant des projets artistiques ou spéciaux, et partageront leurs expériences avec leurs pairs sur les réseaux sociaux.

ASSURER LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL

Le parc urbain national de la Rouge est une zone importante sur le plan écologique, car on y trouve à la fois les habitats de la vallée inférieure de la Rouge, les marais du rivage lacustre et les zones sèches adjacentes qui, tous ensemble, constituent le plus vaste réseau d'aires naturelles interreliées dans la vallée d'une rivière qui se jette dans le secteur nord-ouest du lac Ontario. Ces aires naturelles interreliées forment le plus grand parc naturel dans la région du Grand Toronto.

Le parc urbain national de la Rouge est situé à la limite est de la forêt carolinienne, une aire importante sur le plan écologique qui couvre moins de 1 % de la superficie du Canada. L'aire du parc visée par une étude à ce sujet comprend notamment un site que Carolinian Canada qualifie d'aire

Propos recueillis

Favoriser l'émergence de la prochaine génération d'intendants :

- « Les jeunes veulent explorer la nature en utilisant la technologie. »
- « Les jeunes veulent apprendre de manière amusante, originale et intégrée, à l'extérieur d'une classe traditionnelle. »
- « En compagnie de leurs pairs, les jeunes veulent découvrir le parc sous un angle nouveau, qui dépasse largement l'expérience traditionnelle d'un parc. »
- « Les jeunes veulent s'amuser à se détendre dans leur *cour arrière*, en réalisant des activités qui ne sont possibles que dans un parc urbain. »

Propos recueillis

Sur la conservation du patrimoine naturel :

- « Préserver et améliorer la santé écologique et l'intégrité scientifique. »
– *Principe directeur*
- « Gestion écologique découlant de décisions scientifiques, justes et équitables. »
- « Méthode de planification basée sur les systèmes naturels. »
- « Écosystème naturel sain, dynamique et vigoureux, incluant les populations. »

naturelle essentielle. Le parc urbain national de la Rouge abrite 760 espèces végétales, 225 espèces d'oiseaux, 55 espèces de poissons, 27 espèces de mammifères et 19 espèces de reptiles et d'amphibiens. Certaines de ces espèces figurent dans les répertoires provinciaux d'espèces rares, et 23 d'entre elles sont sur la liste dressée par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Deux importantes formes de relief sont également présentes dans la vallée : la plaine du lac glaciaire Iroquois et la région du versant sud. La biodiversité de ce secteur est à l'image de la variété d'écosystèmes et de processus écologiques connexes qui n'existent nulle part ailleurs en Ontario, mais qui sont présents ici, dans un paysage urbain en évolution. Cette abondante diversité naturelle du parc urbain national de la Rouge est enrichie par des fermes en exploitation, un patrimoine bâti, une infrastructure provinciale et municipale, et des corridors de transport.

L'emplacement, le paysage ainsi que le milieu écologique et culturel particuliers du parc urbain national de la Rouge nécessitent une méthode de conservation « sur mesure », qui souligne à la fois l'importance de la conservation et les valeurs communautaires de la vallée de la Rouge, et incite les gens à profiter des aires naturelles. L'intendance du parc de la Rouge a fait des pas de géant dans la protection et l'amélioration de la santé écologique de l'endroit. Afin de continuer à protéger la variété des habitats du parc pour les générations futures, Parcs Canada adoptera une approche axée sur la conservation qui favorise l'interaction des gens et de la nature, tout en préservant et restaurant la diversité des espèces et des habitats. Cette approche est conforme aux directives sur les pratiques exemplaires de gestion des parcs et des aires protégées émises par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

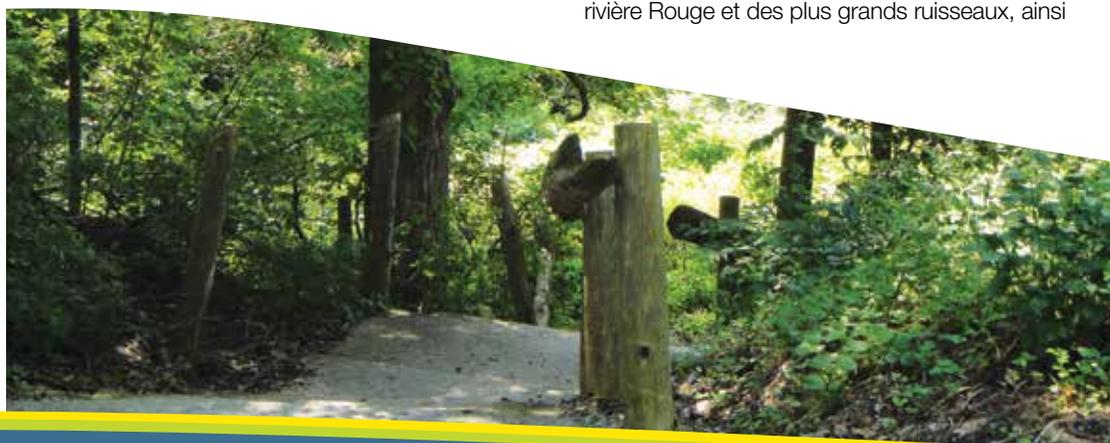
L'objectif de conservation du patrimoine naturel du parc urbain national de la Rouge est d'en faire un endroit où les écosystèmes naturels sont préservés afin que les gens puissent se rapprocher de la nature dans un environnement urbain. Pour atteindre cet objectif, Parcs Canada élaborera un cadre de travail, inspiré de sa propre expérience de gestion des valeurs de conservation dans les parcs nationaux, en tenant compte du contexte urbain, et tentera de mobiliser différents intendants locaux. Les décisions à caractère scientifique s'appuieront sur les résultats de la recherche et de la surveillance. Pour conserver le patrimoine naturel des aires du parc urbain national de la Rouge, Parcs Canada poursuivra les objectifs suivants :

▲ Conserver et améliorer la diversité des écosystèmes indigènes

Le parc urbain national de la Rouge possède un réseau d'habitats plutôt inhabituels dans la région du Grand Toronto. Ces habitats offrent un refuge à des plantes et des animaux, dont certaines espèces rares. La diversité des habitats indigènes des zones sèches de la vallée de la Rouge sera préservée et restaurée dans le parc urbain national de la Rouge. Les écosystèmes fragiles (p. ex. zones abritant des espèces de plante rares), les reliefs uniques (p. ex. plaine du lac glaciaire Iroquois) et les zones prioritaires de conservation (p. ex. terres humides) seront protégés et mis en valeur.

▲ Préserver et améliorer les écosystèmes aquatiques et riverains

Il faut à tout prix conserver le corridor riverain de la rivière Rouge, qui rend d'importants services écologiques à la région du Grand Toronto, notamment au chapitre de la purification de l'eau. Ces richesses aquatiques seront protégées et restaurées. Les efforts de conservation favoriseront le maintien de la qualité et du débit d'eau de la rivière Rouge et des plus grands ruisseaux, ainsi



que de saines conditions aquatiques répondant aux besoins des poissons indigènes et des communautés benthiques. D'autres habitats aquatiques (p. ex. terres humides, marais, rivages), indispensables à un environnement sain, feront également partie des priorités.

Certains écosystèmes du parc de la Rouge ne sont pas suffisamment abondants pour être considérés viables ou bien leur intégrité a été compromise au fil du temps. Ces écosystèmes seront restaurés en priorité en leur qualité de complément à la diversité et à l'abondance de l'habitat disponible. Des critères écologiques scientifiques reconnus (p. ex. reproduction naturelle, populations autosuffisantes d'espèces indigènes, restauration naturelle, élimination des espèces envahissantes) seront utilisés pour évaluer les activités de restauration des écosystèmes et en établir l'ordre de priorité. Les liens entre les habitats terrestres et aquatiques de la vallée de la Rouge seront maintenus afin de favoriser la connexion entre le lac Ontario et la moraine d'Oak Ridges. Des partenariats seront établis avec les intendants des terres, les groupes voués à la conservation ainsi que les écoles et les autres établissements d'enseignement afin de réaliser des activités de restauration, de recherche et de surveillance écologiques pertinentes dans ce parc urbain particulier.

▲ Protéger les espèces en péril

Le parc urbain national de la Rouge abrite des espèces en péril répertoriées à la fois par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. À titre de chef de file en matière de conservation et de rétablissement des espèces rares, Parcs Canada continuera de respecter les obligations qui lui incombent en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*. Il encouragera également les collectivités à participer à la survie et au rétablissement des espèces rares qui vivent sur les terres naturelles du parc, ainsi qu'au contrôle des espèces exotiques envahissantes.

▲ Mobiliser la collectivité locale

L'approche de Parcs Canada en matière de conservation devra promouvoir l'intendance communautaire active et reconnaître que le parc de la Rouge s'épanouira non pas en dépit de la présence humaine, mais plutôt grâce à celle-ci. Les occasions sont multiples de solliciter la participation de la population locale à des activités liées à la conservation, telles que les projets de science citoyenne, les initiatives de restauration et la surveillance. Par ailleurs, certains membres de la



collectivité peuvent agir comme ambassadeurs afin de convaincre un public plus vaste de l'importance du parc urbain national de la Rouge.

CÉLÉBRER LE PATRIMOINE CULTUREL

Le parc urbain national de la Rouge abrite diverses ressources culturelles, notamment des sites archéologiques, des édifices à valeur patrimoniale et des étendues qui rappellent le mode de vie agraire des premiers colons européens ainsi que les voies de déplacement et les peuplements des Autochtones. Le parc contient des centaines de sites archéologiques connus et répertoriés, allant de sites lithiques et de villages autochtones datant de l'époque préeuropéenne aux fondations de pierres et coursiers des moulins découverts sur les sites industriels de l'époque coloniale. Il faut faire des découvertes et se familiariser avec le riche patrimoine de la vallée de la Rouge pour comprendre l'importance de son paysage actuel.

Colline-Bead, un village historique sénéca du XVII^e siècle, est reconnu comme lieu historique national. C'est l'un des rares sites sénécas du XVII^e siècle; il comprend un village historique et un lieu de sépulture qui lui est rattaché ainsi qu'un campement de l'époque archaïque, datant d'environ 3 000 ans avant J. C. Les routes de portage empruntées par les Autochtones font également partie du paysage et de l'histoire du parc (c'est ce dont témoigne l'appellation « Portage de Toronto », qui relie les rivières Humber et Rouge à la rivière Holland, à titre d'événement historique national). Les fermes patrimoniales et leur utilisation actuelle à des fins agricoles témoignent des changements survenus dans la région depuis l'époque où les colons européens ont commencé à cultiver la terre, il y a plus de 200 ans.

En sa qualité de gardien de nombreuses ressources culturelles du pays, Parcs Canada a élaboré des politiques et lignes directrices qui



constituent un cadre de travail pour protéger ces ressources. Parcs Canada utilisera ce cadre de travail pour tenter d'atteindre les objectifs suivants qui visent à conserver le caractère patrimonial culturel du parc urbain national de la Rouge :

▲ Conserver et célébrer les paysages patrimoniaux culturels

De nombreuses municipalités de l'Ontario ont constitué des répertoires et élaboré des plans de gestion des paysages patrimoniaux naturels, des outils qui

peuvent être utiles pour préserver des endroits auxquels la collectivité reconnaît un caractère spécial et une importance toute particulière. Les paysages patrimoniaux culturels peuvent donc servir de guide pour planifier l'avenir de manière responsable. La notion même de paysages patrimoniaux culturels présume du caractère dynamique et évolutif de ceux-ci. Utiliser le récit pour faire connaître le caractère spécial de la vallée de la Rouge et ce qu'elle représente pour le milieu et célébrer son riche patrimoine, voilà deux éléments importants du parc urbain national de la Rouge. Aux différents pôles de découverte du parc, les visiteurs auront accès à de nombreux récits sur l'évolution de la vallée de la Rouge et pourront partir à la découverte des éléments du passé qui ont influencé le présent.

Le patrimoine bâti contribue à la valeur du paysage et témoigne du passé. Plus de 80 édifices situés dans le parc ont été désignés « biens ayant une valeur patrimoniale » au titre de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*. Les lois provinciales ne s'appliquent pas aux terres fédérales, mais la valeur locale de ces édifices est reconnue. Parcs Canada collaborera avec les municipalités qui ont procédé à ces désignations afin de s'assurer que les édifices patrimoniaux continuent d'être utilisés de façon viable sur le plan financier, ce qui constitue le meilleur moyen de garantir leur conservation.

L'appui et la participation de la collectivité resteront des éléments essentiels à la préservation et à la célébration du patrimoine bâti local.

Conformément à la Politique du Conseil du Trésor sur la gestion des biens immobiliers, tous les édifices de plus de 40 ans qui appartiennent à l'administration fédérale doivent être évalués afin de déterminer s'ils possèdent ou non une valeur patrimoniale. Avant de procéder à quelque transfert de terres que ce soit à Parcs Canada,

pour le parc urbain national de la Rouge, tous les édifices de plus de 40 ans érigés sur le territoire du parc feront l'objet d'une évaluation préalable à leur acquisition. Un énoncé de valeur patrimoniale sera émis pour chaque édifice désigné; cet énoncé écrit expliquera les motifs de la désignation et précisera les caractéristiques de l'édifice qui doivent être préservées pour en protéger le caractère patrimonial.

▲ Protéger et mettre en valeur le lieu historique national de la Colline-Bead

Le lieu historique national de la Colline-Bead n'est pas désigné publiquement en tant que tel à l'aide d'une plaque de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada ou de panneaux d'interprétation. En collaboration avec les Premières Nations, Parcs Canada élaborera une stratégie visant une interprétation appropriée pour ce lieu en lien avec l'histoire des peuples autochtones, ainsi que la protection du site en tant que richesse culturelle importante à l'échelle nationale. Le pôle de découverte, situé près du lieu historique national de la Colline-Bead, présentera la riche histoire des Autochtones de la vallée et les liens entre les enjeux passés et actuels relatifs aux Premières Nations et mettra cette culture en valeur, de façon à favoriser la participation et la sensibilisation des visiteurs du parc.

La gestion de la trame culturelle du lieu historique national de la Colline-Bead se fera de manière à assurer le respect des valeurs patrimoniales du lieu, la préservation et la protection des ressources et la communication efficace au public des motifs de sa désignation à titre de lieu historique national. La participation de la collectivité à ces activités doit s'effectuer dans le respect de ces objectifs et de façon à tenir compte des récits des Autochtones, tout en partageant un regard sur le passé et sur le présent.

▲ Conserver les ressources archéologiques

Les ressources archéologiques de la vallée de la Rouge permettent d'établir un lien direct et tangible avec le passé et nous aident à comprendre le vaste héritage culturel de cette région. Parcs Canada procédera à un inventaire complet des ressources archéologiques connues et à l'évaluation de leur valeur historique afin de déterminer leur mode de gestion.

Sauf en cas de besoin précis sur le plan de la recherche ou d'intervention planifiée exigeant des

Propos recueillis

Célébrer le caractère patrimonial culturel :

- « Respecter la culture et l'histoire, y compris l'agriculture. »
- « Célébrer la culture et l'histoire autochtones en tenant compte des activités communautaires. »
- « Raconter l'histoire des Premiers peuples. »



fouilles, les ressources resteront telles quelles, mais feront l'objet d'une surveillance en vue d'assurer leur sauvegarde. Exceptionnellement, si des ressources sont menacées de quelque façon que ce soit, notamment par un risque d'érosion, des fouilles auront lieu dans le but d'atténuer le risque de perte d'artéfacts. Des programmes publics d'archéologie pourraient également être mis sur pied dans le futur.

▲ Favoriser les liens avec le patrimoine culturel

En collaboration avec les Premières Nations, la collectivité agricole et les sociétés d'histoire locales, Parcs Canada développera un éventail de produits et de programmes élargis visant à sensibiliser les visiteurs sur la riche histoire et le patrimoine culturel de la vallée de la Rouge.

SOUTENIR LE PATRIMOINE AGRICOLE

Les deux cents ans d'histoire agricole de la vallée de la Rouge constituent un élément essentiel de son caractère et de son patrimoine culturel dont la valeur intrinsèque témoigne de la longue occupation humaine dans la région. L'agriculture demeure aujourd'hui une utilisation des terres très importante au sein du parc urbain national de la Rouge. Environ 75 fermes sont exploitées dans l'aire à l'étude, représentant environ 60 % de l'ensemble de sa superficie terrestre. L'objectif général de l'agriculture au sein du parc consiste à mettre en valeur le patrimoine agricole de la vallée, ainsi qu'à maintenir et à favoriser des pratiques agricoles durables pour l'avenir.

L'approche de gestion favorisera le maintien de conditions propices à l'exploitation agricole dans les zones prévues à cette fin au sein du parc urbain national de la Rouge. Grâce à des baux à long terme, les détenteurs bénéficieront de garanties substantielles favorisant les investissements dans de l'équipement agricole neuf et dans les nouvelles technologies de gestion des cultures. La Couronne fédérale profitera, par conséquent, d'un rendement équitable. Des baux individuels offriront aux agriculteurs la souplesse nécessaire pour déterminer la nature et la conduite de leur exploitation agricole. Les pratiques agricoles exemplaires visant la

protection du sol, de l'eau et de la biodiversité (les zones humides, les caractéristiques naturelles importantes, etc.) sont favorisées. Les exigences des plans agroenvironnementaux continuent de s'appliquer aux agriculteurs détenteurs de baux au sein du parc.

L'agriculture au sein du parc urbain national de la Rouge continuera de s'exercer conformément à la vision et aux priorités globales régionales en matière d'exploitation agricole dans la région du Grand Toronto. Dans ce contexte, Parcs Canada profitera de l'occasion pour conclure de nouveaux baux visant les terres agricoles inexploitées qui aideront à diversifier les activités agricoles au sein du parc. Les possibilités de partenariat seront prises en compte, notamment celles qui sont susceptibles de favoriser les initiatives d'entrepreneuriat et d'apprentissage chez les nouveaux agriculteurs, une diversité des cultures vivrières locales représentative des intérêts variés de la collectivité multiethnique de la région du Grand Toronto, ainsi qu'une agriculture communautaire qui permet de mettre les producteurs locaux en lien avec une chaîne d'approvisionnement alimentaire locale.

Un pôle de découverte sur l'agriculture situé au sein du parc urbain national de la Rouge offrira des possibilités ciblées d'interaction entre la collectivité agricole et les visiteurs axées sur l'agriculture, l'achat de produits et les aliments sains. Les marchés champêtres constituent une destination idéale pour les visiteurs, ainsi qu'un lieu de vente à l'échelle locale pour les agriculteurs de la collectivité. La création de jardins communautaires et l'organisation de soupers et de barbecues, en collaboration avec les associations communautaires intéressées, sont aussi un excellent moyen d'entrer en contact avec les habitants de la région et de les inciter à visiter le parc.

Parcs Canada explorera des occasions de favoriser la mise sur pied de fermes pédagogiques et d'autres activités agricoles expérimentales visant à renseigner et à sensibiliser le public relativement à la question alimentaire, à l'agriculture et au patrimoine agricole de la vallée. Parallèlement, ces initiatives sont susceptibles de favoriser l'atteinte

Propos recueillis

Soutenir le patrimoine agricole :

- « Respecter, intégrer et soutenir l'agriculture durable et d'autres utilisations des terres compatibles »
– *Principe directeur*
- « Préserver les terres agricoles en production. »
- « Favoriser l'agriculture durable, sur le plan environnemental et économique. »
- « Encourager l'agriculture familiale. »
- « Diversifier l'utilisation des terres. »

Certains prétendent que les baux à court terme nuisent aux investissements dans la capacité de production de la terre et dans son entretien à long terme. Les baux à court terme ne constituent pas une garantie d'occupation suffisante pour favoriser l'investissement de capitaux dans des bâtiments agricoles ou dans des pratiques écologiques perfectionnées. De la même façon, ils n'incitent pas à investir dans des cultures de plus grande valeur, dotées d'un cycle de croissance plus long.

Examen de la gouvernance, de l'organisation et des finances de la Rouge Park Alliance de février 2010.

Maintenir et protéger la production agricole sur les terres publiques, y compris au sein du nouveau parc de la Rouge.

Promouvoir les bienfaits de l'alimentation à l'échelle locale, en particulier chez les jeunes.

Activités stratégiques prioritaires cernées dans le Plan d'action sur les aliments et l'agriculture du Grand Toronto pour 2021

des objectifs régionaux globaux qui consistent à promouvoir l'agriculture locale durable et les avantages d'une alimentation saine dans la région du Grand Toronto.

L'administration d'un paysage agricole sera pour Parcs Canada une nouvelle expérience qui nécessitera des compétences et un savoir-faire spécialisés. La participation de la communauté d'agriculteurs et des autres partenaires porteurs d'une expertise dans le domaine sera donc essentielle. Les décisions ayant des répercussions particulières pour les résidents agriculteurs (activités de restauration, emplacement des sentiers, etc.) feront l'objet de consultations.

ASSURER LA SÉCURITÉ DES VISITEURS

Dans le but de favoriser une expérience sécuritaire et agréable pour tous les visiteurs, Parcs Canada mettra en œuvre une stratégie complète de gestion des risques. Le programme se fonde sur une approche proactive visant à prévenir les incidents liés à la sécurité des visiteurs avant qu'ils ne surviennent. Elle prend appui sur un plan d'intervention bien défini et efficace en cas d'incident. La stratégie comprend une analyse approfondie fondée sur des activités axées sur l'évaluation des risques, un plan d'intervention en cas d'incident, ainsi que des procédures efficaces pour communiquer avec le public et les partenaires de la collectivité.

FOURNIR DES SERVICES DE PRÉVENTION ET D'APPLICATION DE LA LOI

Parcs Canada évaluera les instruments législatifs et les règlements requis pour gérer certaines activités ou questions relatives à son mandat. Cette évaluation se fondera sur l'utilisation passée et actuelle du parc, ainsi que sur des activités supplémentaires et des exigences d'application pouvant découler de la création du parc urbain national de la Rouge.

Une évaluation initiale des besoins futurs en matière de réglementation pourrait notamment viser ce qui suit : activités autorisées et interdites au sein du parc, pêche sportive et récolte d'autres ressources, expérience du visiteur et besoins en matière de camping, ainsi que certaines questions liées à la collecte illégale de biens naturels ou culturels, y compris notamment les végétaux et les animaux vivants.

Un processus de planification complet et intégré de prévention et d'application de la loi sera mis en œuvre afin d'assurer la pérennité des ressources culturelles et naturelles du parc urbain national de la Rouge au bénéfice des générations futures. Tous les employés de Parcs Canada jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre des stratégies de prévention. L'équipe de gestion se chargera de cerner les enjeux liés à l'expérience du visiteur et à la protection des ressources, d'établir des priorités et d'analyser les diverses possibilités à ce chapitre, d'élaborer des stratégies et des plans et de les mettre en œuvre à l'échelle locale.

Les employés affectés à l'expérience du visiteur dirigeront la plupart des activités de prévention proactives, y compris les séances d'information et de formation à l'intention des visiteurs. Ils seront également chargés de certaines mesures d'intervention relatives au respect des exigences administratives.

Les gardes de parc seront les principaux responsables de l'application des règlements relatifs à la protection des ressources (naturelles et culturelles) et à l'expérience du visiteur lorsque les activités proactives sont insuffisantes. Les partenaires externes joueront aussi un rôle important dans le cadre de la prestation des services d'application de la loi au sein du parc, en cas de perturbation de l'ordre public, de trafic ou de toute autre infraction de même nature relevant du service de police local.

GOVERNANCE DU PARC URBAIN NATIONAL DE LA ROUGE

Parcs Canada sera l'autorité responsable de la gestion du parc urbain national de la Rouge et des activités quotidiennes qui s'y déroulent. Le parc sera fondé sur des principes d'autorité fédérale, de responsabilité ministérielle et d'appartenance des terres au gouvernement fédéral.

Le ministre se servira des pratiques de Parcs Canada en guise de modèle et misera sur l'historique existant du parc de la Rouge en matière d'activisme communautaire et de coopération plurigouvernementale pour former un comité consultatif ayant pour mandat de fournir des conseils et des directives stratégiques en matière de gestion du parc. Ce comité sera composé de cadres supérieurs représentant les partenaires et les groupes d'intervenants, notamment les municipalités, les organisations régionales et les Premières Nations, ainsi que de représentants des secteurs scolaires, de l'environnement, des loisirs, du tourisme et du patrimoine agricole et culturel. Le ministre se chargera des nominations.

Propos recueillis

Sur la prévention et l'application de la loi :

« Continuum : sensibilisation, prévention, application de la loi [...] Si les gens aiment, ils ne détruiront pas. »

Parcs Canada créera un Conseil des Premières Nations dont le rôle sera de formuler des conseils et des commentaires sur la gestion et la planification du parc urbain national de la Rouge afin de s'assurer que l'opinion des Premières Nations continue de guider nos décisions.

Parcs Canada mettra aussi sur pied un Conseil de jeunes chefs de file. Ce comité permettra de connaître le point de vue des jeunes sur une base régulière, de s'assurer que le parc urbain national de la Rouge est et demeure pertinent à leurs yeux, et de préserver l'héritage laissé par ceux qui se sont mobilisés en faveur du parc.

AIRE À L'ÉTUDE POUR LE PARC URBAIN NATIONAL DE LA ROUGE

L'aire que l'on envisage d'intégrer au parc urbain national de la Rouge couvre une superficie totale d'environ 5 600 hectares (cf. Annexe A – carte de l'aire à l'étude). Le choix de cette zone est attribuable à son emplacement à proximité d'un réseau de terres à l'état naturel et d'espaces verts longeant la vallée de la Rouge, du lac Ontario jusqu'à la moraine d'Oak Ridges, conformément à la vision originale du site. La superficie totale peut varier en fonction des exclusions à l'égard des routes, des hameaux et des propriétés privées.

Une table de propriétaires fonciers a été mise sur pied en novembre 2011 pour que tous les propriétaires fonciers publics et les autorités actuellement responsables de la gestion du parc de la Rouge se réunissent pour discuter et émettre leurs recommandations sur les limites éventuelles du parc. Cette Table compte des représentants du gouvernement du Canada, du gouvernement provincial de l'Ontario, de la ville de Toronto, de l'Office de la protection de la nature de Toronto et de la région, de la ville de Markham, de la ville de Pickering, des municipalités régionales de York et Durham et du Rouge Park Alliance.

Une déclaration d'intention est en cours d'approbation par les organisations membres de la table des propriétaires fonciers. Cette déclaration vise à exprimer l'engagement des participants à travailler en équipe en vue d'établir les limites du parc et de mettre sur pied le parc urbain national de la Rouge. Le processus de transfert des terres à Parcs Canada débutera dès que les participants en seront venus à un accord. À la suite de l'établissement des limites du parc, Parcs Canada communiquera et travaillera en collaboration avec les détenteurs actuels de baux au sein du parc.

Dans le cadre de l'établissement des limites du parc, la souplesse est de mise afin de répondre aux besoins actuels et futurs en infrastructures



des collectivités avoisinantes. Par conséquent, les couloirs de transport seront exclus du parc. Parcs Canada collaborera avec les autorités compétentes en vue de planifier la création de nouvelles infrastructures et le développement des infrastructures actuelles.

Le jardin zoologique de Toronto et le site d'enfouissement du chemin Beare seront également exclus du parc. Parcs Canada continuera de cultiver d'étroites relations avec le jardin zoologique et explorera des possibilités de programmes conjoints favorisant un partenariat dynamique.

Les terres privées situées dans la l'aire à l'étude seront aussi exclues du parc. Celles-ci ne feront pas l'objet d'une expropriation aux fins de la création du parc. Si l'acquisition de terres se révèle nécessaire aux fins du parc dans le futur, les transactions s'effectueront de gré à gré.

Parcs Canada collaborera avec les propriétaires des terres publiques et enclavées adjacentes en vue d'une utilisation des terres compatible avec celle du parc urbain national.

COLLABORER AFIN DE FAVORISER LA SENSIBILISATION ET L'ACCESSIBILITÉ PAR DIVERS MOYENS

En vue d'assurer que le parc urbain national de la Rouge soit un « parc pour tous » et un lieu de rassemblement et d'agrément pour les visiteurs, l'accès à ce dernier est primordial pour la population de la région du Grand Toronto. Cette facilité d'accès est particulièrement importante pour rapprocher les jeunes de la nature.

Grâce aux infrastructures actuelles, le parc urbain national de la Rouge sera accessible par train Go, par autobus, en voiture, à bicyclette et, pour les résidents, à pied. Ses pôles de découverte, son réseau de sentiers et leur proximité avec les services de transport en commun serviront à établir

Propos recueillis

Sur la gouvernance du parc urbain national de la Rouge

« Une gouvernance inclusive et progressive relevant de Parcs Canada. » (principe directeur élaboré par les intervenants lors de l'atelier sur l'établissement de la vision).

« Un modèle de partenariat. »

« Un modèle de gouvernance inclusive. »

« Un modèle de gouvernance unique relevant de Parcs Canada. »

Propos recueillis

La collaboration favorisant l'accessibilité par divers moyens :

« La collaboration favorisant la sensibilisation et l'accessibilité par divers moyens » (principe directeur élaboré par les intervenants lors de l'atelier sur l'établissement de la vision).

« L'accessibilité au parc et au sein du parc. »

« Tenir compte des corridors de transport (accès au parc). »

Propos recueillis

Sur le processus de participation

- « Nous sommes heureux de l'engagement de Parcs Canada à ce stade précoce. »
- « Il est plaisant de constater la participation de la collectivité à plus grande échelle. »
- « Le processus ne tire pas à sa fin, il n'en est qu'à ses débuts. »
- « Je fais confiance à Parcs Canada, ses membres aiment ce parc autant que moi. »

des liens avec les collectivités avoisinantes. L'accessibilité au parc nécessite des améliorations en vue de tirer pleinement profit de sa proximité avec le plus important centre urbain au Canada. Parcs Canada est déterminé à collaborer avec le gouvernement provincial et les municipalités pour que l'accessibilité au parc urbain national de la Rouge soit prise en compte dans les futurs plans de transport.

Les couloirs au sein du parc urbain national de la Rouge sont également importants. Parcs Canada développera un réseau de sentiers et explorera diverses possibilités, notamment un programme de cyclisme communautaire favorisant la visite du parc.

PROCESSUS DE PARTICIPATION

La participation du public est à la base des pratiques politiques, de planification et de gestion de Parcs Canada. Ce dernier a pris l'engagement de travailler avec le public ainsi que les partenaires et les intervenants du gouvernement provincial, des municipalités, des Premières Nations et des organisations communautaires, afin d'en arriver à une vision commune de la création et de la gestion du parc urbain national de la Rouge.

Le discours du Trône de 2011 a marqué le début de l'adoption d'une approche de mobilisation progressive en vue d'instaurer un dialogue avec un vaste réseau de partenaires et d'intervenants tôt dans le processus, tout en s'engageant à mener des participation du public auprès des citoyens.

Pour aider à façonner une vision et un concept appropriés pour le premier parc urbain national au Canada, Parcs Canada a organisé des rencontres consultatives bilatérales avec plus de 100 organisations représentant divers intérêts. Il a entrepris, à l'automne 2011, un processus de participation

auprès des Premières Nations intéressées en vue d'échanger des renseignements et de nouer un dialogue au sujet de leur future participation à la planification, à la création et à la mise en valeur du parc urbain national. Parcs Canada a aussi organisé un atelier sur l'établissement de la vision avec les intervenants clés pour solliciter leur point de vue à ce stade précoce. Un forum jeunesse a eu lieu en février 2012 pour permettre à Parcs Canada d'obtenir l'avis de la future génération d'intendants. Les renseignements recueillis lors de ces rencontres ont orienté l'élaboration du concept proposé pour le parc urbain national de la Rouge. En mai 2012, le concept proposé a été partagé avec les Premières Nations, les intervenants et partenaires pour davantage de conseils et commentaires.

Des rencontres ont lieu avec plusieurs organisations agricoles locales et régionales en vue de favoriser une meilleure compréhension ainsi qu'une exploration des enjeux et des occasions liés à la gestion des terres agricoles visées par un bail au sein du parc. À la suite de l'établissement des limites du parc, Parcs Canada rencontrera aussi individuellement les détenteurs de baux au sein du parc urbain national de la Rouge afin de répondre aux besoins uniques et particuliers.

Il est important de noter que l'élaboration du concept proposé pour le parc urbain national de la Rouge marque non pas la fin, mais bien le début des consultations publiques. Parcs Canada continuera à inciter et à favoriser la participation du public tout au long du processus de création, de planification et de mise en valeur du parc urbain national de la Rouge. La participation continue du public est déterminante dans le cadre de l'élaboration de politiques et de directives de gestion efficaces.





MESURES TRANSITOIRES

Depuis 1994, la Rouge Park Alliance, un partenariat bénévole formé de groupes et d'organismes, a pour mandat de superviser et de coordonner la mise en œuvre des plans de gestion du parc de la Rouge et de promouvoir la protection, l'amélioration et la restauration du bassin hydrographique de la Rouge. A la fin juillet 2012, l'Alliance sera dissoute.

Parcs Canada élaborera des mesures transitoires pour assurer la gestion intérimaire du parc pendant le processus de création jusqu'à la mise en place d'une structure de gouvernance permanente et au transfert des terres. Durant cette période de transition, l'Office de protection de la nature de Toronto et de la région (TRCA) sera l'organisation responsable de la gestion des activités du parc.

Parcs Canada créera et présidera un Comité consultatif de transition. Ce comité aura pour mandat de fournir des conseils et des renseignements à Parcs Canada sur le processus de création et la gestion intérimaire du parc. L'un des premiers objectifs du Comité sera d'orienter l'élaboration d'une directive de gestion et d'administration intérimaire du parc pour la période comprise entre la création du parc et la mise en œuvre d'un plan stratégique général. La composition du Comité reflétera la diversité des intérêts.

DIRECTIVE DE GESTION INTÉRIMAIRE

La directive de gestion intérimaire permettra d'orienter la gestion et l'administration des activités du parc, à compter de la prise en charge des activités du parc urbain national de la Rouge par Parcs Canada jusqu'à la mise en œuvre d'un plan stratégique. La directive de gestion intérimaire vise les questions nécessitant un traitement immédiat, l'orientation des priorités de gestion, ainsi que l'élaboration d'une structure de prise de décisions efficaces et pertinentes pendant les premières années d'administration du parc, jusqu'à l'aboutissement du processus de

planification. Avant d'élaborer un plan stratégique, Parcs Canada doit recueillir des renseignements de base sur le patrimoine naturel et culturel du parc et les services aux visiteurs. La directive de gestion intérimaire servira de principal document de planification et de gestion aux fins du parc urbain national de la Rouge. Cette directive permettra d'orienter la collecte de renseignements de base et le processus décisionnel intérimaire jusqu'à la mise en place d'une structure de gouvernance à long terme.

Les directives de gestion intérimaires énoncent généralement des objectifs à court terme (p. ex. viser une meilleure compréhension des valeurs écologiques et culturelles et des valeurs propres à l'expérience du visiteur), des activités stratégiques et opérationnelles (p. ex. analyser la gamme d'occasions offertes aux visiteurs, inventorier les richesses culturelles et naturelles, nouer ou renforcer les relations avec les partenaires, les intervenants et les collectivités) et des dispositions sur la surveillance et la présentation des résultats.

Parcs Canada élaborera une directive de gestion intérimaire pour le parc urbain national de la Rouge en tenant compte de l'avis du Comité consultatif de transition.

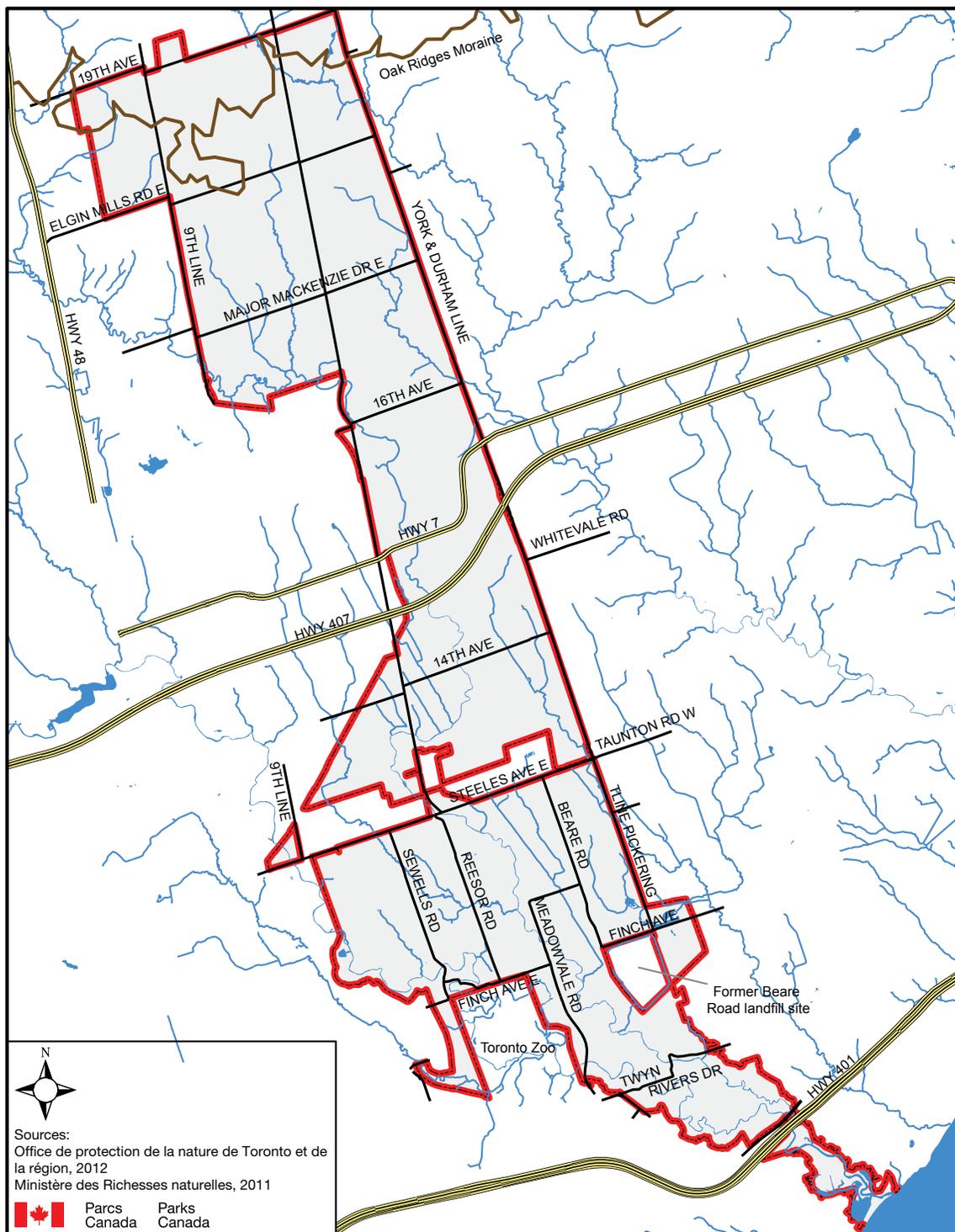
PROCHAINES ÉTAPES

De la fin juin à septembre 2012, le concept de parc sera présenté au public. Les commentaires seront recueillis via un portail web de participation du public, des rencontres et des événements d'information de même qu'à travers le réseau de partenaires. La combinaison des avis fournis par les Premières Nations, les intervenants, les partenaires et le public sur le concept de parc guidera Parcs Canada dans ses recommandations au gouvernement sur le processus législatif et les étapes nécessaires à la mise en œuvre d'une structure de création et de gestion du parc urbain national de la Rouge.



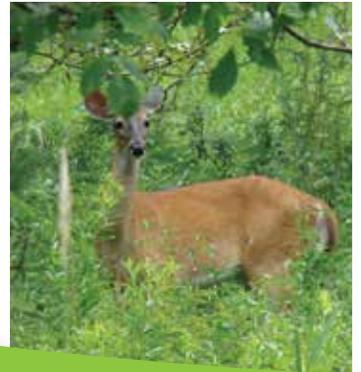
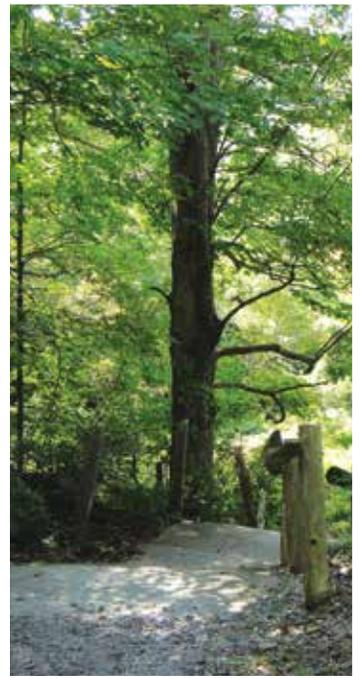
Annexe 1

ZONE EXAMINÉE PAR PARCS CANADA



Remarque : Cette carte montre la zone à l'étude seulement. Les terres montrées sur la carte pourraient être incluses ou exclues du parc urbain national. La carte ne montre pas les limites proposées pour le parc. Toutes les terres privées sont exclues de l'étude.

le 7 mai 2012



Contactez-nous :

Initiative du parc urbain national de la Rouge
Agence Parcs Canada
Relations externes et expérience du visiteur
25, rue Eddy
Gatineau (Québec)
K1A 0M5

Téléphone : 1 888-773-8888
Télécopieur : 418-648-5994
Courriel : rouge@pc.gc.ca
Site Web : www.parcscanada.gc.ca/rouge

